

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Liberté – Égalité – Fraternité**

-----  
**DÉPARTEMENT DU GERS**  
**COMMUNE DE PAVIE**  
-----

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS  
SA SÉANCE DU MERCREDI 10 JUILLET 2019**

Membres en exercice :	19
Présents :	14
Procurations :	4
Votants :	18
Date de convocation :	5/07/2019

Séance du mercredi 10 juillet 2019 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, à la Maison de la Culture, salle Bernard IV, sous la présidence de M. Jean-Michel BLAY, Maire.

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jean-Marc AUTIÉ, Jean-Michel BLAY, Janine BOUBEE, Lucie BOURGADE, Claudine CARAYOL, Christèle DEGRAEVE, M. Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jean GAILLARD, Patrick NAUD, Gilbert PAGNON, Jean-Marc REGNAUT, Philippe SENTEX.

**PROCURATIONS** : Mme Marie-Christine VERDIER donne pouvoir à M. Jean GAILLARD, Mme Martine DAREUX à M. Jacques FAUBEC, M. Jean-Charles MAGGIORANI à M. Patrick NAUD, Mme Corinne PECH à Mme Christèle DEGRAEVE.

**ABSENTE** : Mme Maryse LESCURE

**SECRETAIRE** : Mme Géraldine DUTREY

**1- Approbation des comptes rendus du Conseil municipal du 04 avril 2019 et du 28 mai 2019:**

Les comptes rendus du 04 avril 2019 et du 28 mai 2019 sont approuvés à l'unanimité.

**2- Décisions du maire** (information des décisions prises en vertu des délégations données par le Conseil municipal) :

**Décision n°2019-056** : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement: place des carmes et venelle maison de la culture confiée au bureau d'études IDTEC pour un montant de 11 349 € TTC.

**Décision n°2019-057** : Travaux de réparation du Mecalac confiés à l'entreprise V2V pour un montant de 3 217,12 € TTC.

**Décision n°2019-058** : Etude thermique - école primaire et restaurant scolaire confiée à la Maison du Logement pour un montant de 1 600 € TTC.

**Décision n°2019-059** : Etude thermique Thermodynamique- école maternelle confiée à la maison du logement pour un montant de 3 000 € TTC.

**Décision n°2019-060** : Travaux de façades - confiés à l'entreprise Rodrigues Facades pour un montant de 6 182 € TTC.

**Décision n°2019-061** : Travaux de plomberie -école maternelle confiés à l'entreprise Marsol Energies pour un montant de 1 158 € TTC.

**Décision n°2019-062** : Fourniture, installation et raccordement électrique de deux panneaux d'information confiés :

\_ à l'entreprise BARDE SUD OUEST pour un montant de 12 506,64 € TTC (fourniture et installation panneaux)

\_ au SDEG pour un montant de 3 062,16€ HT/TTC (raccordement électrique) - à la charge de la commune 2 143,51€ HT/TTC

**Soit un montant total de : 15 568,80 € TTC dont 14 650,15€ à la charge de la commune (subvention SDEG déduite)**

**Décision n°2019-063** : Travaux de remplacement d'un mât et luminaire- ZI Sousson confiés au SDEG pour un montant de 2 390,57€ TTC dont 1 673,40 € TTC à la charge de la commune (subvention SDEG déduite)

### **3- Modification du plan de financement redynamisation centre bourg (Rapporteur: C.CARAYOL):**

Le financement du projet de redynamisation du centre bourg a été adopté par délibération en date du 19 décembre 2018 et modifié en date du 28 mai 2019.

Afin de répondre aux critères d'éligibilité de subventions propre à la Région, le plan de financement doit préciser les différents dispositifs financiers dans lesquels s'inscrivent les dépenses :

- <b>Etat (DETR)</b> : 546 049€ (assiette éligible) - soit	232 436 €
- 202 943 € à 30%	
- 343 106 € à 50%	
- <b>Région (Labellisation Bourg centre)</b> : 546 049€ (assiette éligible)	
Subvention plafonnée à	120 000 €
- <i>Espaces publics</i> : 263 012 € à 30%	78 904 €
- <i>Pass commerce</i> : 85 037€ plafonnée à 80 000€ (assiette éligible)	
Subvention plafonnée à	24 000 €
- <i>Aide logement social communal</i> : 198 000€ plafonnée à 20 000€ (assiette éligible)	
Subvention plafonnée à	12 000 €
_ <b>Fondation patrimoine</b> :	<u>10 530 €</u>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>357 870 € (65%)</b>
- <b>Commune de Pavie</b> =	188 179 €
	<hr/>
<b>Total</b>	<b>546 049 € HT</b>
- Commune de Pavie TVA : 20 %	109 210 €
	<hr/>
<b>Total</b>	<b>655 259 € TTC</b>

Monsieur le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la modification du financement de cette opération. Il informe qu'il sollicitera les concours financiers correspondants, conformément à la délégation qu'il a reçue du Conseil municipal dans ce domaine, par la délibération n°2018-070 du 29 novembre 2018.

**4- Recomposition du conseil communautaire (Rapporteur: C.CARAYOL)**

JM BLAY : Il y a obligation de se prononcer sur la détermination du nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire avant le 31 août 2019

C.CARAYOL : En vertu de l'article L5211-6-1 du CGCT, la composition du conseil communautaire pourrait être fixée selon deux modalités soit selon un accord local ou l'application du droit commun.

L'accord local doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les 2/3 de la population totale de la communauté Grand Auch Cœur de Gascogne ou par les 2/3 des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale. Cette majorité devra également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres. A défaut, la répartition prévue par la loi en l'absence d'accord sera arrêtée.

Ainsi, il est proposé de conclure un accord local prenant en compte le seuil de 1000 habitants pour un deuxième siège (Jégun et Preignan) et passant de 67 à 63 le nombre de sièges du conseil communautaire. Auch aurait 26 sièges au lieu de 32 et Pavie 3 (inchangé)

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER l'accord local fixant à 63 le nombre de sièges du conseil communautaire de l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, réparti conformément au tableau suivant :

COMMUNES	Pop. municipale	ACCORD LOCAL
Auch	21 618	26
Pavie	2 481	3
Preignan	1 283	2
Jégun	1137	2
Castéra-Verduzan	989	1
Ordan-Larroque	915	1
Duran	878	1
Montaux-Les-Créneaux	707	1
Pessan	671	1
Montegut	655	1
Roquelaure	577	1
Sainte-Christie	561	1
Castelnau-Barbarens	523	1
Auterive	522	1
Puycasquier	457	1
Lavardens	393	1
Biran	385	1
Nougaroulet	375	1
Leboulain	349	1
Castin	337	1
Saint-Jean-Poutge	326	1
Roquefort	295	1
Sain-Lary	282	1
Crastes	253	1

Lahitte	253	1
Castillon-Massas	248	1
Mirepoix	224	1
Ayguetinte	161	1
Bonas	130	1
Tourrenquets	115	1
Augnax	107	1
Peyrusse-Massas	101	1
Mérens	62	1
Antras	48	1
<b>TOTAL</b>	<b>38 418</b>	<b>63</b>

*Adopté à l'unanimité*

**5- PLU : modification simplifiée et révision allégée (Rapporteur: JM BLAY)**

Il y a une nécessité de rectifier certaines erreurs et d'affiner le règlement écrit à l'issue d'observations du service instructeur. Des réunions de travail avec le bureau d'études G2C et le service instructeur ont eu lieu dans un souci de simplification et d'objectivité du règlement. Deux procédures devront être lancées : une modification simplifiée n°2 et une révision allégée. La modification simplifiée a pour but de rectifier les erreurs de zonage et les imprécisions sur le règlement. Elle s'avère néanmoins insuffisante pour corriger l'ensemble des erreurs, d'où la nécessité de lancer conjointement une révision allégée, procédure plus lourde nécessitant une enquête publique. L'approbation de la modification simplifiée est prévue en novembre 2019 et la révision allégée pour décembre 2019.

*Arrivée d'Alexandre DENEITS.*

J.FAUBEC : Il y a une nécessité de simplifier l'instruction des autorisations.

JM BLAY : Il faut se prononcer sur les modalités de concertation et de mise à disposition du public. Le dossier sera mis à disposition du public à partir du mois de septembre 2019 pour une durée d'un mois pour la modification simplifiée. Il est nécessaire de prescrire la révision allégée n°1 du PLU par la définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation. Je vous demande de vous prononcer sur l'accord du lancement de ces deux procédures.

*Adopté à l'unanimité*

**6- Subvention à l'association YMF Moto (Rapporteur: JM REGNAUT)**

L'association YMF a formulé une demande d'aide financière pour la participation de Mano FAURE à un championnat international de Moto Cross Cette participation nécessite plus de 5000€ de frais. Proposition de la municipalité d'un versement de 300€ à l'association qui soutient ce jeune sportif pavien.

P.NAUD : C'est un jeune plein de talent (participations à plusieurs compétitions nationales, Européennes et internationales). Je suis d'accord pour ce soutien financier.

JM REGNAUT : Il a été proposé à l'association YMF de solliciter également l'aide des associations paviennes.

*Mise aux voix- Aide financière de 300€.*

*Adopté à l'unanimité*

## 7- Convention d'occupation à titre précaire du logement de l'école (Rapporteur: JM BLAY)

Il y a une mise à disposition du logement de l'école (réservé aux instituteurs et vacant), depuis deux ans auprès de l'association du secours populaire. Il y a un désengagement de l'association du secours populaire au profit du collectif « solidarité Pavie » pour aider une famille étrangère qui souhaite rester et travailler sur le territoire Français. Proposition de conclusion d'une convention pour une année du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020 avec l'association « Solidarité Pavie ».

P.NAUD : Lors de l'exercice PPMS, la gendarmerie nous a informé du problème de l'accueil de personnes étrangères à l'école dans ce type de logement (logement dans l'enceinte d'une école).

A.DENEITS- G.PAGNON : Il y a nécessité de déclasser le logement et de le désolidariser physiquement de l'école (travaux d'isolation du logement avec l'école).

C.CARAYOL : Existe-il encore des instituteurs (le statut des instituteurs a disparu peu à peu au profit des professeurs des écoles) ? Demander à l'académie ?

A.DENEITS : A minima, il y aura un report de l'installation de l'alarme incendie.

J.GAILLARD : Cette anomalie après vérification, devra être prise en compte.

*Mise aux voix du projet de convention Adopté à l'unanimité*

## 8- Présentation du rapport de la cour des comptes – Grand Auch Agglomération 2011-2016 (Rapporteur: C. CARAYOL)

A l'issue du contrôle la chambre régionale des comptes, celle-ci a émis plusieurs remarques sur la gestion financière du Grand Auch Agglomération sur les exercices entre 2011-2016 (soit avant la fusion avec Cœur de Gascogne) :

- Débat d'orientation budgétaire insuffisamment détaillé
- Baisse de la capacité d'autofinancement
- Baisse régulière de l'épargne nette, les charges de gestion évoluant plus vite que les produits. (A nuancer du fait d'importants transferts de compétences (équipements sportifs et culturels)
- Au niveau de la compétence économique: Essoufflement de l'installation des entreprises du fait du retard des infrastructures routières
- Charges de personnel élevées

5 recommandations ont été formulées et sont les suivantes :

- Avoir recours à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiements : **non mise en œuvre**,
- Etablissement d'un pacte financier et fiscal : réponse à l'évolution des charges de fonctionnement- Baisse de la dotation de solidarité communautaire (DSC). **mise en œuvre**,
- Modification du temps de travail pour atteindre 1607 heures annuelles : **non mise en œuvre**,
- Organisation du processus d'achat par groupement de commandes entre l'Agglomération et Auch **non mise en œuvre**.

G.PAGNON : Il faudrait que l'ensemble des communes membres profite des groupements d'achats pas seulement la ville d'Auch.

J.GAILLARD : C'est une politique financière prudente qui est faite (par exemple l'emprunt de l'achat des abattoirs d'Auch est couvert par le loyer perçu).

JM BLAY : C'est une communauté de services et non de projets (investissements).

C.CARAYOL : De plus, c'est une petite communauté d'agglomération.

J.GAILLARD : La Zone Artisanale du Mouliot est bénéficiaire.

JM REGNAUT- G.PAGNON : Le centre-ville se vide et pourtant le grand Chêne (zone commerciale du Mouliot) ne fonctionne pas.

**Le conseil prend acte du rapport.**

### **9- Information sur le projet de Parc naturel Régional d'Astarac (Rapporteur: JM BLAY)**

Pavie serait dans le périmètre de ce parc, comme quatre autres communes de Grand Auch Cœur de Gascogne. Du 21/06/19 au 15/08/2019 aura lieu une enquête auprès des habitants. Un avis du conseil municipal sera sollicité en janvier ou février 2020. La procédure de définition du projet sera longue, entre 4 à 6 ans. Il y a actuellement 11 projets de parcs sur la région Occitanie. Les frais de fonctionnements sont de 2.58€/ habitant soit environ 6500€ par an pour la commune de Pavie pendant 12 ans.

J.FAUBEC : Il y a un intérêt pour la sauvegarde du patrimoine et de la population.

JM BLAY : La formule des parcs naturels régionaux, est de valoriser le patrimoine et les ressources locales de zones à profil de déclin démographique et/ou économique. Pavie n'est pas dans ce cas mais est plébiscitée comme historiquement partie de l'Astarac.

JM AUTIE : C'est la porte d'entrée des financements Européens.

J GAILLARD : Il n'y a plus trop de subventions Européennes maintenant.

JM BLAY : 40% du financement viendra de la Région et le reste des partenaires.

### **10- Questions diverses.**

G.PAGNON : Point sur deux dossiers importants :

**La fibre :** Le réseau qui alimente Pavie part du NRA situé à Boucagnères et alimente quatre armoires pour desservir le réseau principal qui est actuellement déployé sur Pavie. Il faudra après le déploiement des réseaux secondaires attendre 4 mois de portabilité de ces prises pour permettre aux opérateurs de commercialiser les offres. La fibre sera déployée en priorité à la ZI du SOUSSON, à partir de la ZA du Mariné pour desservir côté RN21 jusqu'au chemin de la Sallière. L'objectif est d'atteindre l'installation de 500 prises d'ici décembre 2019. La fin est prévue pour juin 2020 (sauf pour les écarts).

**Eclairage public :** (compte rendu modifiée suite observations séance du 18/09/2019)

#### **Programme 2018**

Coûts Travaux : 328 008,68€ pour 196 points lumineux

Coûts Travaux	Subventions SDEG	Vente Cumac CEE	Reste à charge PAVIE
328 008,68€	98 402,6€	299 750,30€	-70 144,2€

#### **Programme 2017 Dissimulation réseaux**

Coûts Travaux : 82164,92€ pour 32 points lumineux

Coûts Travaux	Subventions SDEG	TEPCV	Reste à charge PAVIE
82 164,92€	24 649,59€	0	57 515,30€

#### **Programme 2016**

Coûts Travaux : 115091,54€ pour 67 points lumineux et 15 Armoires

Coûts Travaux	Subventions SDEG	TEPCV	Reste à charge PAVIE
115 091,54€	34 527,46€	57 545,77€	23 018,31€

#### **Programme 2019 à venir**

Coûts Travaux : 21664,4€ pour 27 points lumineux

Coûts Travaux	Subventions SDEG	TEPCV ou CEE	Reste à charge PAVIE
21 664,4€	6 499,32€	0	15 165,08€

## Programme 2015-2019

### Coûts Travaux:

- 546 929,50 € pour 454 points lumineux traités sur 487
- 8 qui seront traitées avec le parking des salles PICHARROT
- 13 supprimées en doublon sur le lot FLORIAN

Coûts Travaux	Subventions SDEG	TEPCV ou CEE	Reste à charge PAVIE
546 929,5€	164 078,97€	357 296,07€	25 544,49€

### CONSOMMATION

	Puissance souscrite kw	Consommation	Facture d'énergie	Coût de la facturation réactualisé - tarif 2019
2015	55	250 952kWh	30 976,43€	37 642€
2019	22	74 000kWh	11 100€	11 100€

### ECONOMIE REALISEE

2019 - 2015	33 kw	-176 952kWh	-19 876€	-26 542€
-------------	-------	-------------	----------	----------

G.PAGNON : Est-ce envisageable de faire un article dans la newsletter à ce sujet ?

JM BLAY : Oui. Cela pourra se faire sur une troisième page.

P. NAUD : Je n'ai pas vu la newsletter avec notre proposition d'article.

JM BLAY : Aujourd'hui nous avons diffusé la lettre n° 35 et votre article a bien été publié le mois dernier avec la lettre N° 34.

### Agenda de l'été et divers

C.CARAYOL : Les manifestations prévues :

14/07/19 : Deux pièces de théâtre : à 19h : Petit chaperon rouge et à 21h30 les routes du pain.

16/07/19 : « Les Fâcheux » de Molière à 21h

23/07/19 et 20/07/19 : Marché gourmand

07/09/19 : Fête des associations et du sport

JM BLAY : Amélioration des logements dans le cadre de l'OPAH Grand Auch. Réunion cette semaine avec Mme MELLO.

Pavie pourrait être concernée par l'adaptation du logement et nuisances sonores, rénovation des façades. Contribution de la commune à réfléchir.

J. FAUBEC : Il y a une problématique de logement indigne. Plusieurs cas similaires sur Pavie existent seulement, ils ne sont toujours pas justifiés. Il n'y a aucune possibilité de contrôle lors des mises en location.

J. GAILLARD : Il y aura des fouilles archéologiques sur l'aqueduc gallo-romain du 19 au 30 août 2019. Les archéologues seront logés Au lycée de Lavacant, repas à la cantine le midi.

Le but est la validation du tracé et de retrouver des matériaux, vestiges de l'époque. Réunion publique à la fin le 30 août 2019.

G.DUTREY : Nous avons un problème d'herbes hautes et non fauchées sur les fossés au quartier de la sallière.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 23h45.**

**Le Maire,  
Jean-Michel BLAY**